



Forum: The Blender Clan 'tchat

Topic: [Hébergement] Si ca peut interesser...

Subject: Re: [Hébergement] Si ca peut interesser...

PostÃ© par: LadeHeria

Contribution le : 2/10/2010 22:43:14

Il me semble qu'il y a un plafond inf pour les dons aux personnes. En tout cas, je prends un exemple simple (et en sachant que le fisc ira pas nous attaquer pour 280€

) : un type qui met un bouton Paypal sur son site web, vous pensez vraiment qu'il déclare ça ?

En plus, là on peut faire passer ça non pas comme un don mais comme un investissement; je m'explique. Warren détient un capital fait faillite (capital non déclaré certes); chaque membre du BC qui va donné de constitua donc actionnaire de ce capital (qui reste par contre à charge de Warren); ce n'est donc pas un don mais un investissement.

Tout ça pour vous dire que ça ne sert à rien de stresser pour ça

.

LadeHeria